

Pollinis et le secret des affaires, ou le triomphe des algorithmes

Vous avez peut-être reçu un appel sur votre courriel, le 18 avril 2018, pour signer une pétition adressée au Parlement par Elise Lucet, vidéo à l'appui. Cette vidéo contre une directive entérinant le secret des affaires, qui met à mal la protection des lanceurs d'alerte, est suivie par une longue liste de participants. Il s'agissait du parlement européen en 2015, via Change.org ; avec 548 690 signatures, la pétition a été fermée après le vote de 2016.

Or, nous sommes en 2018, c'est la France qui ratifie la directive européenne, avec un vote à l'assemblée nationale le 28 mars et au Sénat le 18 avril. Et la vidéo, recyclée, est accompagnée d'une nouvelle pétition.

C'est Pollinis qui a monté cette arnaque en associant son nom à une initiative vieille de trois ans. Sa pétition s'intitule « Stop secret des affaires » et/ou « Stop secret d'affaires » ou encore « Stop loi des affaires ». Un, ou deux, de ses dirigeants apparaissent nommément dans le collectif des opposants à la loi. On le trouve souvent en première ligne de la p. 1 lorsqu'on cherche une pétition contre la loi sur le secret des affaires, avec en plus une « annonce » en bas de page. Impossible d'échapper à ses propositions ; quasi impossible de trouver une autre pétition, s'il en existe une, ni de savoir comment il s'est lié à l'intervention d'Elise Lucet qui n'est que la copie de celle de 2015.

Une piste prometteuse, la neutralité du Net

La neutralité du Net s'achète, comme tout le reste : Pour celui qui veut apparaître en haut de la p. 1 sur un sujet donné, il suffit de payer votre fournisseur d'accès. Tapez Elise Lucet pétition, et la demande de signatures (par Pollinis) s'affiche aussitôt, redoublée par une annonce (clairement payée celle-là) en bas de page. Mais, comme c'est un peu cher et qu'il est bien connu que les internautes ne dépassent pas la p. 2, l'annonce disparaît ensuite. Le procédé est banal : les pages contre le glyphosate se terminent par une annonce pour savoir où acheter du roundup !

Le premier internaute à s'émouvoir de ce vote du parlement français a été Sciences Citoyennes qui, le 20 mars, annonce la création d'un collectif. Une pétition s'ajoute sur l'écran et, si l'on clique sur « signez la pétition », c'est déjà une proposition Pollinis. Le courriel du 18 avril, dernière manipulation datée, ne mentionne plus Sciences citoyennes dans la liste des signataires du collectif.

Comment cela s'est-il produit ? encore la neutralité du Net ? Il est vrai que l'appel du collectif contre cette loi avait un intitulé assez long : « Le secret des affaires : ne laissons pas les entreprises et les banques d'affaires imposer la loi du silence ». Le travail des algorithmes est plus facile et plus rapide si l'intitulé est bref, genre : Stopsecretaffaires » ou « stop au secret des affaires », ou même « loi secret des affaires ». Le mécanisme du fonctionnement algorithmique renvoie automatiquement aux intitulés les plus courts. Au point qu'on ne peut plus guère parler de hasard, mais de savoir-faire accroché à l'automatisme des algorithmes qui est, comme tout algorithme, dépourvu de réflexion.

Seconde piste : l'ardeur de Pollinis

Du 20 mars au 18 avril, la liste des signataires donnée par différents sites reste en gros la même. Seuls les noms et l'emplacement des chefs de Pollinis change. D'abord Rémy Clément, président de Pollinis apparaît seul, plutôt en bas de liste. Puis Vincent Laarman s'ajoute, directeur général de Pollinis ; puis ils deviennent acteurs de l'ONG Pollinis et remontent vers la tête de liste.

Combien y-a-t-il de pétitions à propos de ce vote ? Et combien de signataires ?

C'est la bouteille à l'encre !

Télérama du 21 mars parle de « la plus récente ». Sur le site Sciences citoyennes, la mention d'une action collective, faite le 16 avril, dit que la plus récente pétition a récolté plus de 300 000 voix. Alors que, dès le 20 mars, sur le même site, avec l'appel à signature (de Pollinis), la pétition totalise déjà 532 318 signatures. La CGT annonce, le 18 avril que « il y a un mois » la pétition avait eu 340 000 signatures. Mais, le 6 avril, la même CGT (un groupe local) annonçait que Médiapart en avait compté 143 000. Le site The Campaign du 19 mars, pour « la pétition la plus récente », ainsi que Reddit du 29 mars pour « Stop secret » de Pollinis plafonnent à 300 000. Le même jour, la LDH 66 donne le chiffre de « Stop secret » : 488 000...

Si les gestionnaires de sites ne contrôlent pas mieux les infos qui leur parviennent, comment pddne pourrait à son tour faire savoir ce qui se passe ?

Et d'abord, qui est Pollinis et pourquoi cette officine s'intéresse-t-elle tant à faire supprimer, ou adoucir, la loi sur le secret des affaires ? Créée en 2013, pour promouvoir la santé des abeilles, elle ne compte que 2 ou 3 personnes, pas d'adhérents, que des donateurs. Pas d'assemblées générales donc pas de comptes publics. Mais un savoir-faire certain dans l'usage des algorithmes, des mots-clés et des « annonces ». Le site agriculture-environnement, en avril 2015, propose une enquête savoureuse : « balade dans la nébuleuse Laarman ». Et ici même : Nourriture-santé-jardinage, en 2017, « Votre santé vaut de l'or ».

Troisième piste : le mode d'emploi Pollinis

L'Union des apiculteurs avait protesté en décembre 2014 contre la première pétition en faveur des abeilles et Pollinis, aussitôt, l'a attaqué en diffamation. Quelques va-et-vient judiciaires plus tard, le 1^{er} février 2018, la Cour de cassation déboute définitivement Pollinis : c'est un peu ardu à lire, mais néanmoins clair : « La Cour constatera le caractère laborieux des explications de l'appelante, tant en ce qui concerne l'historique de sa structure, que de son actuel fonctionnement. Elle s'étonnera encore de sa représentation à l'audience par une personne physique dont la vocation au titre des différentes structures « Pollinis » est indéterminée puisqu'aux termes de ses écritures, elle est représentée par Clément Rémy et non par Nicolas Laarman, dont la fonction est mal définie au sein de la « structure Pollinis ». Celui-ci apparaît en tout état de cause davantage investi dans l'association belge en devenant dont il est président tout en étant délégué général de l'association française ».

Qui est donc ce Nicolas qui se place modestement dans la liste du collectif avec le titre de Directeur général de l'ONG Pollinis ? Directeur ou délégué ? Est-ce un homonyme ? un transformiste ?

Il figure, en tous cas dans ce collectif mené par Sciences citoyennes contre « Le secret des affaires : ne laissons pas les entreprises et les banques d'affaires imposer la loi du silence », et il faut passer par Pollinis pour signer de multiples pétitions aux intitulés raccourcis. Rien ne concorde.

Les sujets de la nébuleuse se rebiffent

Pourtant, les comptes sont enfin publiés, à Paris.

Que Choisir, en janvier 2018, avait mis en doute les informations données par un clone de la nébuleuse Pollinis : « Santé Nature Innovation, de bien curieux remèdes ». Elle s'attire un droit de réponse auquel elle apporte les précisions suivantes, en février : « Pollinis n'est ni partenaire de l'Union nationale de l'apiculture française, ni associée à des travaux académiques sur l'apiculture française. Ses comptes de 2016 font ressortir un excédent de 117 514 € sur un total de bilan de 372 763 €, ce qui laisse penser que Pollinis est en panne de projet à financer, situation inhabituelle dans le monde associatif ordinaire. Elle soutient des

initiatives sympathiques mais anecdotiques (des microjardins à Villejuif, par exemple). L'association revendique une influence que rien n'étaye, avec des assertions telles que : « Pollinis a obtenu l'intégration des amendements en faveur d'une interdiction totale des néonicotinoïdes au niveau européen ». Or, le débat en Europe sur les néonicotinoïdes a commencé bien avant la création de Pollinis. »

L'histoire continue : devenez acteurs de cette histoire

En février 2018, ce sont autant de coups durs pour la nébuleuse Laarman. La voilà contestée dans son cœur même : « une association en devenir » en Belgique (cour de Cassation) ; une association « en panne de projet à financer » en France (*Que Choisir*).

Le vote sur le secret des affaires vient à point nommé lui redonner de l'élan, et une virginité, dans le monde des sympathisants des bonnes causes. Sympathisants robotisés, adeptes de la signature de pétitions en un seul clic.

La neutralité du Net, quand on sait en jouer, se montre bien généreuse avec les manipulateurs. Tapez « secret des affaires Pollinis » (test du 26 avril) et vous trouvez, en première ligne de la première page, une annonce (payante, donc) sans date de Pollinis pour la pétition multiforme . Ce qui veut dire que l'on peut toujours la signer et faire cadeau de son adresse mail... La principale vérité du Net, c'est la prospérité de la nébuleuse Laarman (et de bien d'autres).

Si vous avez le temps de cliquer sur une signature, essayez de prolonger votre voyage dans les bonnes œuvres du Net et de suivre les infos qu'il dispense, à l'aveuglette des algorithmes, pour en tirer des miettes de vérité. Et raisonnez pour votre compte.

Nous sommes des humains, pas des algorithmes !